



# **Assemblée générale extraordinaire de l'association de l'unité de programme en action culturelle**

**17 décembre 2020**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, \*13\* personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

## **ORDRE DU JOUR**

### **0. Procédures d'ouverture**

#### **0.1 Ouverture**

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU  
Ouverture de l'assemblée à 12h54

#### **0.2 Présidium**

Il est proposé qu'Ugo Horel soit en charge de l'animation et Roxanne Gallant soit en charge de la prise de notes.  
Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

#### **0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture
1. Entérinement

2. Inclusion  
3. Dépôt avis de motion  
4. Varia  
5. Procédure de fermeture  
Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily  
AU

#### **0.4 Adoption procès-verbaux**

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des assemblées générales du 15 septembre, 29 octobre et 10 novembre 2020.

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

### **1. Entérinement**

Il est proposé la candidature de William Mailhot au poste de chargé aux affaires socioculturelles.

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

### **2. Inclusion**

Proposition de plénière de 20 minutes sur l'enjeu de l'inclusion en action culturelle (début à 13h11 - fin 13h16)

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

Proposition de plénière de 20 minutes sur l'enjeu de l'inclusion en action culturelle (début 13h31 - fin 13h41)

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

### **3. Dépôt avis de motion**

Proposition privilégiée de déposer l'avis de motion qui suit :

“Que ces points soient ajoutés aux Statuts et Règlements:

#### **5.2.9 Chargé(e) à l'éducation inclusive**

Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est responsable de promouvoir des valeurs d'inclusion et de diversité dans les affaires et activités associatives. Cette promotion peut se traduire par la mise en place d'initiatives et de mesures inclusives et anti oppressives. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'assure du suivi et du développement de ces initiatives et mesures. Il/elle est responsable des relations entre l'AEUPAC et des groupes et initiatives à vocation inclusive et anti oppressive. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'occupe également de la coordination du comité à l'éducation inclusive. Il/elle fait le lien entre le conseil exécutif et le comité. Il/elle a la responsabilité de lancer un appel à tous et à toutes en septembre pour former son comité.

### **5.2.9.1 Comité à l'éducation inclusive d'Action Culturelle**

#### Membres

- Chaque membre du comité est un membre votant.
- Un membre peut se faire exclure du comité par un vote de  $\frac{2}{3}$ .
- Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est un(e) membre régulier(e) du comité, sans droit de veto.

#### Observateurs et observatrices

- Les réunions peuvent être ouvertes à tous et toutes les membres de l'AEUPAC qui agiront en tant qu'observateurs et observatrices. Sur demande, un droit de parole peut leur être accordé par le comité. Les observateurs et observatrices n'ont pas le droit de vote.

#### Qualité du comité

- Ce comité pourra être formé d'un nombre libre de membres de l'AEUPAC. Ce nombre est décidé par le comité lui-même.

#### Mandats

- Mettre à l'avant les valeurs d'inclusion, de diversité et de représentation en Action Culturelle.
- Mettre en place des initiatives et des mesures inclusives et anti oppressives en Action Culturelle.
- Émettre des recommandations au conseil exécutif pour améliorer l'inclusivité, la diversité et la représentation en Action Culturelle.

Que "Chargé(e) à l'éducation inclusive" soit ajouté au point 4.6.1

Ce qui donnerait:

4.6.1 Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice-coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels, **chargé(e) à l'éducation inclusive** et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année au bac et au certificat au conseil de programme.”

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

Proposition de déposer l'avis de motion qui suit :

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l'Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l'adoption d'un avis de motion à cet effet. **Un avis de motion peut être déposé à n'importe quel moment au siège social de l'association, lors d'une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l'association.**”

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

#### **4. Varia**

Proposition privilégiée de revenir au point 2. Inclusion

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

#### **5. Fermeture de l'assemblée**

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée

Proposé par Annabelle Garon  
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie  
AU

Levée de l'assemblée à 13h42

Signature de la/du secrétaire d'assemblée: *Roxanne Gallant*